

ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Session 2026

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale**

Vu les décrets 72-580 et 72-581 du 4/7/1972 portant statut des professeurs certifiés
Vu le décret 80-627 du 4/8/1980 modifié portant statut des professeurs d'Education physique et sportive
Vu le décret 90-680 du 1/8/1990 portant statut des professeurs de écoles
Vu le décret 92-1189 du 6/11/1992 portant statut des professeurs des lycées professionnels
Vu l'arrêté du 23/12/2003 relatif à l'organisation de la certification complémentaire
Vu l'arrêté du 02/09/2025 autorisant, au titre de la session 2026, l'ouverture d'une Certification Complémentaire
Vu la circulaire du 03/09/2025 relative aux modalités d'organisation de l'examen de la Certification Complémentaire au titre de la session 2026.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire: « **ARTS option CINÉMA ET AUDIOVISUEL** » est arrêtée comme suit :

Madame MAISONNEUVE Magali
Madame MOJICA Christine
Madame NELHOMME Marika

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de l'académie de la Guadeloupe par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 20 avril 2026

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de région académique par intérim

Aurélié ROSSAT
